

TUTORIEL AMELIPRO AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL EN TÉLÉCONSULTATION

1- SE CONNECTER AU TÉLÉSERVICE AMELI PRO

1. Rendez-vous dans **amelipro / services patients / arrêt de travail**
/!\ Ce service n'est pas disponible dans les AAT intégrés dans les logiciels métier (AATi)
2. Connectez-vous avec votre carte CPS
3. Saisissez le NIR de votre patiente (vous n'avez pas la carte vitale avec vous) :

Identification Patient

Vitale

Lire carte vitale

Cliquez ici pour passer en mode cartes virtuelles

OU saisissez son NIR :

Valider

2- SAISIR LE MOTIF DE L'ARRÊT

3 moyens de retrouver les motifs d'arrêts :

MOTIF

2° En saisie manuelle

3° Dans la liste des motifs, par ordre alphabétique

Saisissez le motif

Liste des motifs >

Ou sélectionnez un des motifs suivants :

EN CE MOMENT :

COVID-19 DIAGNOSTIQUE (OU PRESUME) PERSONNE A RISQUE COVID-19 GASTRO-ENTERITE

GRIPPE SAISONNIERE BRONCHITE

1° En affichage immédiat, motifs les plus fréquents

BON À SAVOIR : motifs d'arrêt dans le cadre du COVID-19

1° "COVID-19 diagnostique (ou présumé)" : patientes dont le diagnostic d'infection à Covid-19 a été posé cliniquement ou biologiquement ou pour lesquelles une suspicion d'infection existe

2° "Personne à risque COVID-19" : patientes dont le confinement à domicile est recommandé :
- femmes enceintes dans leur troisième trimestre de grossesse
- patientes atteintes d'une pathologie listée par le Haut Conseil de la Santé Publique¹

¹ [Recommandation relatives à la prévention et la prise en charge du Covid-19 chez les patients à risque de formes sévères](#)

3- RENSEIGNER LA DURÉE DE L'ARRÊT

Saisir les dates de début et de fin d'arrêt, puis valider :

La durée s'affiche automatiquement

DURÉE

A partir du  Jusqu'au (inclus) 

14 JOURS

Suivi d'une reprise à temps partiel thérapeutique ?

4- TRANSMETTRE L'ARRÊT DE TRAVAIL

CAS 1 : votre patiente est rattachée au régime général, MSA, RATP ou SNCF

L'arrêt est transmis à l'Assurance Maladie et un exemplaire employeur est généré.

Cliquer sur transmettre :

RÉCAPITULATIF AVANT TRANSMISSION

INITIAL | Temps complet
Motif : covid 19 | Maladies infectieuses et parasitaires
Durée : 14 jours du lundi 09 mars 2020 au dimanche 22 mars 2020
Sorties à horaires limités pendant l'arrêt

[Imprimer sans transmettre >](#) [MODIFIER](#) [TRANSMETTRE](#)

CAS 2 : votre patiente est rattachée à un autre régime

Vous imprimez l'avis d'arrêt de travail.

Cliquer sur "imprimer sans transmettre" :

RÉCAPITULATIF AVANT TRANSMISSION

INITIAL | Temps complet
Motif : covid 19 | Maladies infectieuses et parasitaires
Durée : 14 jours du lundi 09 mars 2020 au dimanche 22 mars 2020
Sorties à horaires limités pendant l'arrêt

[Imprimer sans transmettre >](#) [MODIFIER](#) [TRANSMETTRE](#)

Pour remettre l'exemplaire employeur à votre patiente :

- **Via l'outil de téléconsultation** s'il permet la transmission de documents ;
- **Par mail**, sachant que l'exemplaire employeur ne contient aucune donnée médicale.

Une question ? Contactez le Conseiller Informatique et Service de la CPAM par vos canaux habituels